

Je n'ai vraiment pas grand-chose à ajouter. Je voulais simplement expliquer le contexte dans lequel cette question a été posée.

Bref, je n'accuse pas le ministre de conflit d'intérêts. Je veux savoir si sa participation dans ce processus a été . . .

M. Shields: Par insinuation seulement.

● (1520)

M. Waddell: Monsieur le Président, j'affirme que ma question est parfaitement justifiée. Le ministre y a répondu en disant qu'il continuerait. J'ai pensé qu'il voulait dire qu'il continuerait à faire partie de comités et à s'occuper de la question. Pour mon parti et pour moi, cet homme ne devrait pas continuer s'il participe aux campagnes de financement du parti tout en étant lié aussi étroitement et aussi directement à cette société. Il pourrait y avoir apparence de conflit à mon sens. Voilà ce que je tiens à signaler au ministre. Le ministre n'est peut-être pas d'accord, et c'est son droit. Je crois que la plupart des Canadiens pensent comme moi.

M. Andre: Ordure!

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre hurle «Ordure!» «Je ne pense pas que . . .

M. Andre: Je me rétracte.

M. Waddell: Merci. Le ministre a eu l'obligeance de se rétracter.

Nous avons des opinions différentes. C'est peut-être une question brutale. Je n'ai toutefois pas accusé le ministre d'être dans une situation de conflit d'intérêts. J'ai soulevé le problème. J'irai plus loin. C'est une question brutale, mais il n'y a pas là matière à question de privilège.

M. Shields: Ce sont des insinuations révoltantes.

M. le Président: Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) pourrait peut-être aider le président à examiner cette question que je prends au sérieux, comme je l'ai signalé il y a quelques jours au sujet d'une affaire assez semblable.

J'ai lu la lettre que le député de Vancouver—Kingsway a citée dans sa question. Je voudrais seulement m'assurer de bien comprendre la position du député. Y a-t-il quelque chose dans la lettre elle-même, dans la substance de la lettre, qui cause une difficulté quelconque au député, ou est-ce seulement le fait que M. Moore qui travaille dans l'industrie pétrolière est aussi membre de l'organisation de la circonscription et qu'il recueille des fonds pour le ministre? Autrement dit, la lettre elle-même est-elle une source d'inquiétude pour le député de Vancouver—Kingsway ou est-ce le fait qu'on recueille des fonds?

M. Waddell: Monsieur le Président, il n'y a rien dans la lettre qui m'inquiète. Comme le ministre l'a dit, un Canadien a le droit d'exercer ses droits politiques. Ce qui m'inquiète, ce dont j'ai parlé dans la question, c'est le fait que celui qui recueille des fonds est vice-président d'Amoco Canada, qu'il occupe un poste élevé dans cette compagnie, au moment où le gouvernement aura peut-être l'importante responsabilité de choisir parmi cette compagnie et des compagnies canadiennes rivales, dont une société d'État, celle qui prendra le contrôle de Dome. Voilà ce qui m'inquiète. Il pourrait y avoir apparence de difficulté pour le ministre, c'est pourquoi je lui ai posé la question.

Privilège—M. Andre

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'interviens sur la même question de privilège. Quoique je suis d'accord avec le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) et que je ne pense pas que les privilèges soient en jeu, j'estime néanmoins qu'il s'agit d'une question importante. Les mêmes renseignements m'ont été communiqués. J'en ai parlé à l'intéressé. J'ai posé quelques questions sur la foi de ces renseignements. A ce qu'il semble l'intéressé, le vice-président d'Amoco qui milite dans l'association de circonscription de l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), le fait depuis au moins deux ans.

Rien ne prouvait que ces lettres avaient été envoyées sous le couvert de la franchise postale. Cette personne ne m'a rien indiqué qui me permette de conclure qu'il y ait eu influence indue ou qu'on se soit servi d'autre chose que de la lettre. Il est important je pense de communiquer ces renseignements à la Chambre.

Il faut bien sûr qu'il apparaisse que tous les députés sont au-dessus de tout reproche d'activité louche, subversive ou clandestine, mais il y a quand même des limites à ne pas dépasser. J'estime comme le ministre de la Consommation et des Corporations que le personnel des sociétés pétrolières a le droit d'appartenir à son organisation.

Dans le cas présent les faits se passent de commentaire. Parlant au nom du parti libéral, j'estime que tout est parfaitement régulier.

Des voix: Bravo!

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre a très bien présenté son point de vue. Comme chacun le sait, il n'est pas nouveau venu à la Chambre et n'a sûrement pas besoin de mon aide.

Cependant, je désire signaler à la Chambre les propos que Votre Honneur a précédemment tenus, comme en fait foi le hansard du 14 avril 1987 à la page 5127. Vous avez dit:

Je crois toutefois que le ministre veut dire qu'il y a atteinte à ses privilèges et que l'insinuation cachée dans les questions a souillé sa réputation. Le député a accusé le ministre d'avoir enfreint les lignes directrices ou il l'a affirmé.

Aucun député de quelque parti que ce soit ne craint les questions coriaces, qu'elles soient posées à la Chambre ou au comité. Celui qui les craindrait ne se lancerait pas en politique. Cependant, nous craignons le libellé de certaines questions qui portent atteinte non seulement à la réputation d'un ministre à l'intérieur de la Chambre, mais aussi à celle de personnes innocentes à l'extérieur.

Quand mon collègue du parti libéral a pris la parole, je n'ai pas été surpris de l'entendre dire ce qu'il a dit. Je le tiens en haute estime. Cependant, je dirai à la Chambre que nous avons bien de la chance de pouvoir dire ce que nous voulons ici même. Nous abusons toutefois des privilèges de la Chambre et de ceux du ministre si nous tenons à la Chambre des propos que nous ne tiendrions pas à l'extérieur, car, comme le sait pertinemment mon collègue qui est homme de loi, on sous-entend quelque chose quand on demande au ministre s'il a participé à des décisions sous prétexte qu'un bénévole de son association qui travaille pour une société pétrolière a demandé à celle-ci de l'argent au nom du ministre. Le député sait pertinemment qu'il s'agit d'une insinuation cachée qui porte atteinte à sa réputation.